Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20261116-26_11_14-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi seize novembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le 9 novembre deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Lydie ANDRIN, Yves DE MONTZEY, Marie DEMARET, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Jean-Baptiste CHEVÉ, Gaëlle PIERRE, Marion CHEVALIER et Sylvain COLLONGE
ABSENTS EXCUSES	Bruno DELAUNAY (pouvoir G. PIERRE)

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26_11_14. TRANSITION ECOLOGIQUE_CREATION REFUGE LPO AU BOIS DE CARCE

Le Bois de Carcé, boisement communal de la Ville de Bruz, constitue un réservoir de nature en proximité directe avec les habitations. Identifié comme Milieu Naturel d'Intérêt Ecologique (MNIE) à enjeu fort par le pays de Rennes dès 2010, ce site abrite une espèce floristique d'intérêt départemental ainsi que des espèces d'oiseaux nicheurs d'intérêt local. Il est identifié « Espace Boisé Classé » au sein des documents d'urbanisme, et est également un lieu d'usages pour les riverains, notamment pour les promenades et le VTT.

Pour valoriser, mieux connaître et agir concrètement pour favoriser la biodiversité de ce site, la Ville de Bruz propose d'en faire un Refuge LPO. Ce Refuge rejoindra les autres espaces labelisés Refuge de la Ville : Bois du Vert Buisson, Parc de l'an 2000, bois du Vau Gaillard.

Le projet Refuge LPO engage la commune à respecter la charte des Refuges LPO pour une durée de 5 ans (15 mesures annexées à la présente délibération). Ce dispositif permet de mettre en œuvre des actions avec la LPO locale (LPO Bretagne) comme des diagnostics écologiques et des actions de sensibilisation, avec les scolaires notamment.

Pour le bois de Carcé, ces actions représentent un montant total de 9 750 € sur les 5 années, avec 3 900 € prévus en 2027 pour le diagnostic initial sur le site.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20261116-26_11_14-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager la Ville de Bruz au sein du dispositif Refuge LPO pour le bois de Carcé

- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à ce dispositif.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

Délibération publiée le : 17/11 /2026

Délibération transmise le : 17/11/2026



En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr